

**Chapitre VII**

**PRATIQUES RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS  
FAITES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EN CE QUI CONCERNE L'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
NOTE LIMINAIRE .....	91
PREMIÈRE PARTIE. — TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION (1966-1968) ET DES MESURES PRISES À CE SUJET PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Note .....	91
A. — Demandes d'admission recommandées par le Conseil de sécurité .....	91
B. — Demandes d'admission qui n'ont pas obtenu la recommandation du Conseil de sécurité .....	91
C. — Discussion de la question au Conseil de 1966 à 1968 .....	91
D. — Demandes d'admission en suspens au 1 <sup>er</sup> janvier 1966 .....	91
E. — Demandes d'admission présentées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1968 .	92
F. — Votes au Conseil de sécurité (1966-1968) sur des projets de résolution et des amendements concernant des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies .....	92
G. — Votes à l'assemblée générale (1966-1968) sur les projets de résolution concernant des recommandations du Conseil de sécurité pour admission à l'Organisation des Nations Unies .....	93
**DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58, 59 ET 60 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE .....	93
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION	
Note .....	93
QUATRIÈME PARTIE. — RENVOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITÉ D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES	
Note .....	93
CINQUIÈME PARTIE. — PROCÉDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION	
Note .....	94
A. — Examen des demandes d'admission .....	94
1. Ordre d'examen des demandes d'admission .....	94
**2. Documentation présentée au Conseil de sécurité .....	94
**B. — Votes sur les demandes d'admission .....	94
**SIXIÈME PARTIE. — RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÔLE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ. ....	94

## NOTE LIMINAIRE

La disposition du présent chapitre est analogue à celle des précédents suppléments au *Répertoire*. La première partie indique sous forme de tableaux les demandes d'admission examinées et les décisions prises par le Conseil à leur sujet pendant la période considérée. Le seul cas étudié dans la cinquième partie du présent chapitre concerne les procédures employées par le Conseil pour l'examen des demandes d'admission.

Les délibérations du Conseil relatives à l'admission de nouveaux membres au cours de la période considérée n'ont soulevé aucune question d'ordre constitutionnel ou procédural. En conséquence, plusieurs des rubriques qui figurent au présent chapitre ne contiennent pas d'étude de cas.

### Première partie

#### TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION (1966-1968) ET DES MESURES PRISES A CE SUJET PAR LE CONSEIL DE SECURITE ET L'ASSEMBLEE GENERALE

##### NOTE

Le tableau ci-après fait suite à celui qui figurait dans les précédents volumes du *Répertoire*, où l'on trouvera des précisions sur la disposition qui a été adoptée. Les modifications apportées au tableau lors de la composition des Suppléments antérieurs ont été maintenues.

##### A. — DEMANDES D'ADMISSION RECOMMANDÉES PAR LE CONSEIL DE SECURITE

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1968, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission à l'Organisation des Nations Unies des Etats ci-après :

- i) A la 1287<sup>e</sup> séance, le 21 juin 1966, l'admission de la Guyane a été recommandée à l'unanimité.
- ii) A la 1306<sup>e</sup> séance, le 14 octobre 1966, l'admission du Botswana a été recommandée à l'unanimité.
- iii) A la 1306<sup>e</sup> séance, le 14 octobre 1966, l'admission du Lesotho a été recommandée à l'unanimité.
- iv) A la 1330<sup>e</sup> séance, le 7 décembre 1966, l'admission de la Barbade a été recommandée à l'unanimité.
- v) A la 1384<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 1967, l'admission du Yémen du Sud a été recommandée à l'unanimité.
- vi) A la 1414<sup>e</sup> séance, le 18 avril 1968, l'admission de Maurice a été recommandée à l'unanimité.
- vii) A la 1450<sup>e</sup> séance, le 11 septembre 1968, l'admission du Souaziland a été recommandée à l'unanimité.
- viii) A la 1458<sup>e</sup> séance, le 6 novembre 1968, l'ad-

mission de la Guinée équatoriale a été recommandée à l'unanimité.

##### B. — DEMANDES D'ADMISSION QUI N'ONT PAS OBTENU LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SECURITE

Au cours de la période considérée, aucune demande d'admission examinée par le Conseil n'a manqué d'obtenir la recommandation de ce dernier.

##### C. — DISCUSSION DE LA QUESTION AU CONSEIL DE 1966 A 1968

[Ainsi qu'on l'avait fait pour le *Supplément 1956-1958*, le *Supplément 1959-1963* et le *Supplément 1964-1965*, on a abandonné dans le présent chapitre, comme ne convenant pas à la nature des délibérations du Conseil au cours de la période considérée ici, la méthode consistant à grouper les séances en différents "débat", qui avait été adoptée pour des raisons de commodité dans les premiers volumes du *Répertoire*.]

Au cours des trois années considérées, le Conseil a consacré à l'admission de nouveaux membres sept séances au total<sup>1</sup>, qui ont toutes porté sur l'examen de demandes d'admission présentées par des Etats nouvellement indépendants.

<sup>1</sup> 1287<sup>e</sup> séance (21 juin 1966), 1306<sup>e</sup> séance (14 octobre 1966), 1330<sup>e</sup> séance (7 décembre 1966), 1384<sup>e</sup> séance (12 décembre 1967), 1414<sup>e</sup> séance (18 avril 1968), 1450<sup>e</sup> séance (11 septembre 1968) et 1458<sup>e</sup> séance (6 novembre 1968).

##### D. — DEMANDES D'ADMISSION EN SUSPENS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1966

Candidats	Dates des demandes	Documents
République de Corée	19 janvier 1949	<i>Doc. off., Suppl. de févr. 1949, 4<sup>e</sup> année, p. 5 (S/1238)</i>
République démocratique populaire de Corée	9 février 1949	<i>Doc. off., 12, 4<sup>e</sup> année, p. 18 (S/1247)</i>
Viet-Nam	17 décembre 1951	<i>Doc. off., 7<sup>e</sup> année, Suppl. de janv.-mars 1952, p. 1 (S/2446)</i>
République démocratique du Viet-Nam	i) 22 novembre 1948 <sup>a</sup> ii) 29 décembre 1951	<i>Doc. off., 7<sup>e</sup> année, Suppl. de juill.-sept. 1952, p. 57 et 58 (S/2780)</i> <i>Doc. off., 7<sup>e</sup> année, Suppl. de janv.-mars 1952, p. 3 et 4 (S/2466)</i>

<sup>a</sup> Distribuée le 17 septembre 1952 sous la cote S/2780 (voir *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, Supplément 1952-1955, p. 95, cas n° 1*).

**E. — DEMANDES D'ADMISSION PRESENTEES ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1966  
ET LE 31 DECEMBRE 1968<sup>a</sup>**

<i>Candidats</i>	<i>Dates des demandes</i>	<i>Documents<sup>b</sup></i>
(XIX) en 1966		
Guyane	4 juin 1966	<i>Doc. off., 21<sup>e</sup> année, Suppl. d'avr.-juin 1966, p. 153 (S/7341 et S/7349)</i>
Botswana	30 septembre 1966	<i>Doc. off., 21<sup>e</sup> année, Suppl. de juill.-sept. 1966, p. 149 (S/7518)</i>
Lesotho	7 octobre 1966	<i>Doc. off., 21<sup>e</sup> année, Suppl. d'oct.-déc. 1966, p. 20 et 21 (S/7534)</i>
Barbade	30 novembre 1966	<i>Doc. off., 21<sup>e</sup> année, Suppl. d'oct.-déc. 1966, p. 108 et 109 (S/7607)</i>
(XX) en 1967		
Yémen du Sud	30 novembre 1967	<i>Doc. off., 22<sup>e</sup> année, Suppl. d'oct.-déc. 1967, p. 265 (S/8284)</i>
(XXI) en 1968		
Maurice	12 mars 1968	<i>Doc. off., 23<sup>e</sup> année, Suppl. de janv.-mars 1968, p. 267 (S/8466)</i>
Souaziland	6 septembre 1968	<i>Doc. off., 23<sup>e</sup> année, Suppl. de juill.-sept. 1968, p. 242 (S/8808)</i>
Guinée équatoriale	25 octobre 1968	<i>Doc. off., 23<sup>e</sup> année, Suppl. d'oct.-déc. 1968, p. 109 (S/8883)</i>

<sup>a</sup> Les données relatives à la présentation des demandes qui figurent au présent tableau font suite, pour la période étudiée, aux données figurant dans la troisième partie du chapitre VII des volumes précédents, où ces renseignements étaient fournis sous forme d'historique.

<sup>b</sup> Les documents cités contiennent dans chaque cas la déclaration formelle.

**F. — VOTES AU CONSEIL DE SECURITE (1966-1968) SUR DES PROJETS DE RESOLUTION ET DES AMENDEMENTS  
CONCERNANT DES DEMANDES D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

<i>Projets de résolution</i>	<i>Objet du vote</i>	<i>Voix</i>	<i>Séances et dates</i>	<i>Résultat du vote<sup>a</sup></i>
<i>Guyane</i> , projet de résolution Argentine, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Royaume-Uni et Uruguay (S/7361) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1287 <sup>e</sup> , 21.6.66	Adopté
<i>Botswana</i> , projet de résolution Jordanie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda et Royaume-Uni (S/7541) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1306 <sup>e</sup> , 14.10.66	Adopté
<i>Lesotho</i> , projet de résolution Jordanie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda et Royaume-Uni (S/7542) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1306 <sup>e</sup> , 14.10.66	Adopté
<i>Barbade</i> , projet de résolution Argentine, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Royaume-Uni et Uruguay (S/7609) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1330 <sup>e</sup> , 7.12.66	Adopté
<i>Yémen du Sud</i> , projet de résolution Ethiopie, Inde, Japon, Mali, Nigéria et Royaume-Uni (S/8292) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1384 <sup>e</sup> , 12.12.67	Adopté
<i>Maurice</i> , projet de résolution Canada, Ethiopie, Inde, Pakistan, Royaume-Uni et Sénégal (S/8547/Rev.1) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1414 <sup>e</sup> , 18.4.68	Adopté
<i>Souaziland</i> , projet de résolution Algérie, Canada, Ethiopie, Inde, Pakistan, Royaume-Uni et Sénégal (S/8810) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1450 <sup>e</sup> , 11.9.68	Adopté
<i>Guinée équatoriale</i> , projet de résolution Algérie, Brésil, Ethiopie, Inde, Pakistan, Paraguay et Sénégal (S/8888) recommandant l'admission	Ce projet	A l'unanimité	1458 <sup>e</sup> , 6.11.68	Adopté

<sup>a</sup> Les indications concernant l'objet et le résultat des votes reprennent, en règle générale, la formule utilisée par le Président.

**G. — VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE (1966-1968) SUR LES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SECURITE POUR ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

<i>Demandes d'admission et résolutions de l'Assemblée générale</i>	<i>Séances plénières et dates</i>	<i>Voix</i>	<i>Résultat des débats</i>
<b>1966</b>			
Guyane <sup>a</sup>	1409 <sup>e</sup> séance plénière, 20.9	Acclamation	Admission
Botswana <sup>b</sup>	1444 <sup>e</sup> séance plénière, 17.10	Acclamation	Admission
Lesotho <sup>c</sup>	1444 <sup>e</sup> séance plénière, 17.10	Acclamation	Admission
Barbade <sup>d</sup>	1487 <sup>e</sup> séance plénière, 9.12	Acclamation	Admission
<b>1967</b>			
Yémen du Sud <sup>e</sup>	1630 <sup>e</sup> séance plénière, 14.12	Acclamation	Admission
<b>1968</b>			
Maurice <sup>f</sup>	1643 <sup>e</sup> séance plénière, 24.4	Acclamation	Admission
Souaziland <sup>g</sup>	1674 <sup>e</sup> séance plénière, 24.9	Acclamation	Admission
Guinée équatoriale <sup>h</sup>	1714 <sup>e</sup> séance plénière, 12.11	Acclamation	Admission

<sup>a</sup> Résolution 2133 (XXI).

<sup>b</sup> Résolution 2136 (XXI).

<sup>c</sup> Résolution 2137 (XXI).

<sup>d</sup> Résolution 2175 (XXI).

<sup>e</sup> Résolution 2310 (XXII).

<sup>f</sup> Résolution 2371 (XXII).

<sup>g</sup> Résolution 2376 (XXIII).

<sup>h</sup> Résolution 2384 (XXIII).

### Deuxième partie

#### **\*\*DEBATS RELATIFS A L'ADOPTION OU A L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58, 59 ET 60 DU REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE**

### Troisième partie

#### **PRESENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION**

#### **NOTE**

Les données relatives à la présentation des demandes coïncident presque, pour la période étudiée, avec les données du tableau de la section E ci-dessus qui contient la liste des demandes d'admission déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1968. Pour éviter les répétitions, les données historiques relatives à la présentation des demandes qui figuraient dans la troisième partie du volume initial et dans les deux premiers suppléments du *Répertoire* ont été incorporées à la section E du tableau ci-dessus.

### Quatrième partie

#### **RENOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

#### **NOTE**

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité n'a renvoyé à son Comité d'admission de nouveaux membres aucune demande d'admission, et il n'a été saisi d'aucune proposition dans ce sens. Toutefois, en une occasion, l'article 59 du règlement intérieur provisoire a été implicitement mentionné, et il a été suggéré que le Conseil convoque son Comité d'admission de nouveaux membres aux fins d'examiner le problème des "micro-Etats"<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir dans le présent *Supplément*, chap. V, p. 76, note 10.

## Cinquième partie

PROCEDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SECURITE DANS L'EXAMEN  
DES DEMANDES D'ADMISSION

## NOTE

Au cours de la période étudiée, le Conseil, en règle générale, a voté sur les demandes d'admission dans l'ordre où elles avaient été déposées. Les demandes ont été mises aux voix séparément dans l'ordre où elles figuraient à l'ordre du jour. Dans un cas<sup>3</sup>, des demandes ont été examinées simultanément. Dans tous les cas, un projet de résolution a été présenté avant la mise aux voix de la demande en suspens.

Aucun débat de procédure n'a eu lieu à l'occasion de l'examen par le Conseil des projets de résolutions relatifs aux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies au cours de la période considérée dans le présent Supplément.

## A. — EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION

## 1. — Ordre d'examen des demandes d'admission

## CAS N° 1

A la 1306<sup>e</sup> séance, le 14 octobre 1966, le Conseil a adopté un ordre du jour dans lequel figuraient notamment les points suivants :

*"Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies*

"a) Lettre, en date du 30 septembre 1966, adressée au Secrétaire général par le Président du Botswana (S/7518);

<sup>3</sup> Cas n° 1.

"b) Télégramme, en date du 7 octobre 1966, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Lesotho (S/7534)".

Le Président (Royaume-Uni) a attiré l'attention du Conseil sur les deux projets de résolution dont le Conseil était saisi. Le premier (S/7541), présenté conjointement par la Jordanie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda et le Royaume-Uni, portait sur la demande d'admission du Botswana; le second (S/7542), présenté conjointement par les cinq mêmes délégations, avait trait à la demande d'admission du Lesotho.

Le Président a proposé aux membres du Conseil de suivre la procédure adoptée précédemment et de permettre aux membres de parler des deux demandes d'admission au cours de la même intervention, si tel était leur désir, étant entendu que les deux projets de résolution seraient, naturellement, mis aux voix séparément.

Cette procédure n'ayant soulevé aucune opposition, le Conseil a donc entrepris d'examiner les deux demandes et de les mettre aux voix séparément, dans l'ordre où elles figuraient à l'ordre du jour<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> 1306<sup>e</sup> séance : Président (Royaume-Uni), par. 1 et 2, et 90 à 93.

## \*\*2. — Documentation présentée au Conseil de sécurité

## \*\*B. — VOTES SUR LES DEMANDES D'ADMISSION

## Sixième partie

## \*\*ROLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET ROLE DU CONSEIL DE SECURITE